

LIVRET RH

01 *Accueil*

02 *Ressources Humaines*

03 *Prévention, Hygiène
Sécurité et Environnement*

04 *Système d'Information et Parc Auto*



Dany Rousselot vous souhaite la bienvenue :

« Je suis heureux de vous accueillir au sein du groupe EUROFEU, spécialisé en conception, fabrication et distribution de matériels incendie, et je vous souhaite la bienvenue.

De nombreux métiers sont nécessaires à la fabrication de nos produits, à ce titre votre contribution vient enrichir notre savoir-faire afin de nous permettre de mieux satisfaire nos clients, et, ainsi poursuivre notre développement en France et à l'international. Notre vocation n'est pas uniquement de vendre des produits de lutte contre l'incendie, mais de protéger les biens et les personnes en cas de sinistre.

A ce titre, je vous demande d'apporter le plus grand soin à votre travail, respecter les processus définis en n'oubliant jamais que des vies dépendent du bon fonctionnement de nos produits.

Une entreprise est aussi un lieu de vie, je vous invite à agir dans le respect des autres afin de préserver la qualité de vie au sein de l'entreprise. N'hésitez pas à échanger avec l'équipe d'encadrement afin de partager vos observations et ainsi nous permettre de nous améliorer.»



Dany ROUSSELOT
Directeur Général Adjoint



BIENVENUE CHEZ EUROFEU SAS

« Nous sommes heureux de vous accueillir au sein du groupe Eurofeu.

Rejoindre le groupe Eurofeu, c'est intégrer une communauté de professionnels de la sécurité incendie, qui œuvrent jour après jour, au service de nos clients, dans le respect des normes et des réglementations.

C'est aussi évoluer dans une ambiance conviviale et dynamique, qui permet à chacun de donner chaque jour, le meilleur de lui-même.

En intégrant le groupe Eurofeu, vous participez à une aventure humaine qui a débuté en 1972 avec Nicole et Michel LAHOUATI.

50 ans plus tard, notre groupe compte désormais plus de 1700 collaborateurs répartis sur la France entière et est reconnu comme l'un des leaders de la sécurité incendie.

Construite et installée sur la durée, la notoriété du Groupe EUROFEU a été acquise par le développement d'une exigence de qualité, notamment au travers du professionnalisme et des compétences de nos collaborateurs.

C'est parce que nous sommes convaincus que nos équipes sont au cœur de la réussite de l'entreprise que l'ambition de notre politique «Ressources Humaines» est de développer les compétences individuelles pour améliorer l'efficacité collective.

Aussi, votre bonne intégration au sein de notre structure est une étape essentielle pour faciliter votre parcours professionnel.

Sachez également que l'ensemble de l'équipe Ressources Humaines est à votre disposition pour répondre à vos besoins, et s'attachera à dispenser un appui de qualité en vue de votre intégration, mais également tout au long de votre parcours.

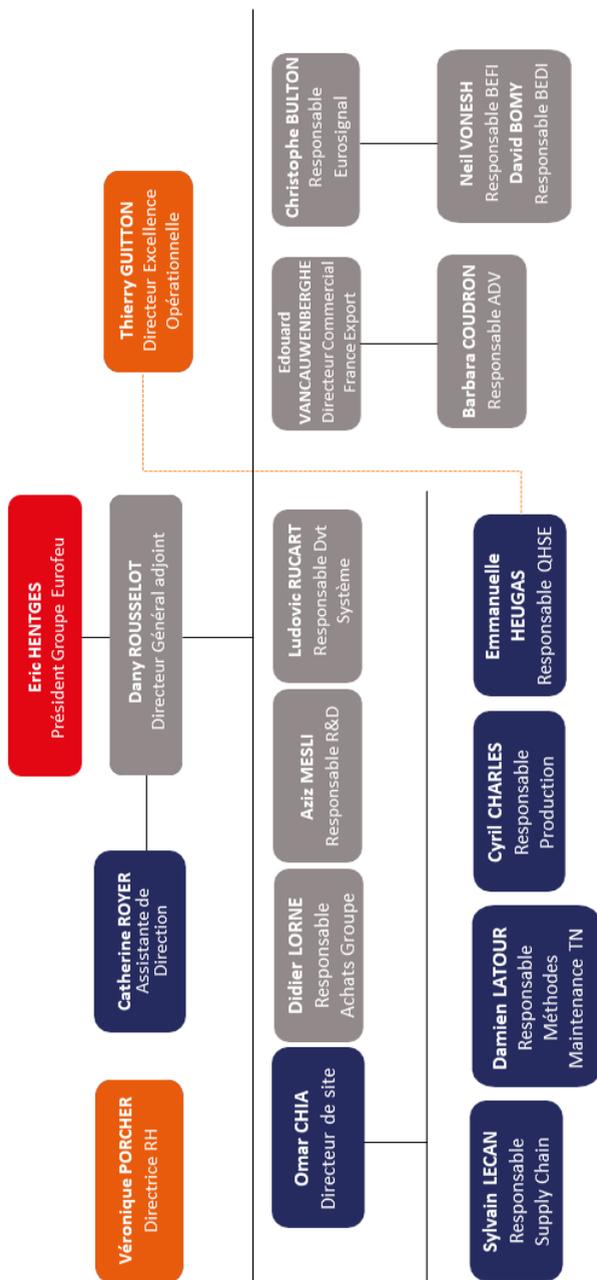
Nous vous souhaitons une bonne intégration et pleine réussite dans votre nouveau poste ! »

Véronique PORCHER
Directrice Ressources Humaines





NOTRE ÉQUIPE





LES RÉFÉRENTS



Cyril CHARLES
Resp. Production



Aziz MESLI
Resp. R&D



Emmanuelle Heugas
Resp.QHSE



Damien LATOUR
Resp. Maintenance



Sylvain LECAN
Resp. Supply Chain



Édouard
VANCAUWENBERGHE
Dir. Commercial
Export



Jérémy Jahandier
Resp. Atelier Signal



Emmanuel
BROSSEAU
Approvisionnement



Arnaud TUREL
Responsable logistique



Peggy FAVE
cheffe d'atelier
secteur CO2



Sabrina MARY
Resp. Planification



Bruno DA CRUZ ALVES
Responsable
adjoint chef Atelier



Omar CHIA
Directeur de site



Catherine ROYER
Assistante de direction



Camille MARTIN
Assistante de direction
industrielle

Membres du CSE



Didier LORNE
Resp. Achats



Dany ROUSSELOT
Directeur général
adjoint



Yolaine SOUEF
Assistante Logistique



Catherine THURET
Assistante R&D

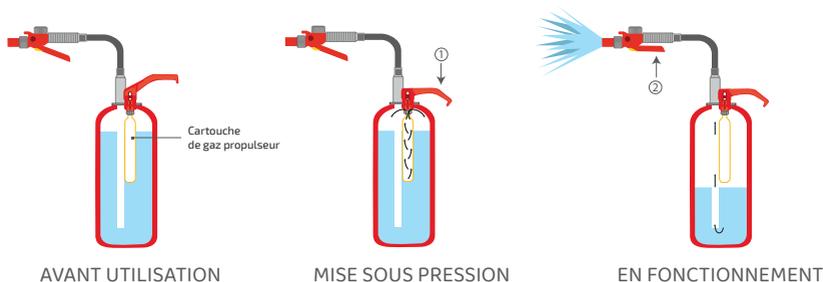
QU'EST-CE QU'UN EXTINCTEUR ?

Un extincteur est un **appareil sous pression** capable de projeter ou de répandre une substance appropriée appelée « agent extincteur » afin d'éteindre un début d'incendie. C'est un moyen de première intervention.

Le système de la mise sous pression de l'appareil permet de distinguer deux types d'extincteurs : la pression auxiliaire et la pression permanente.

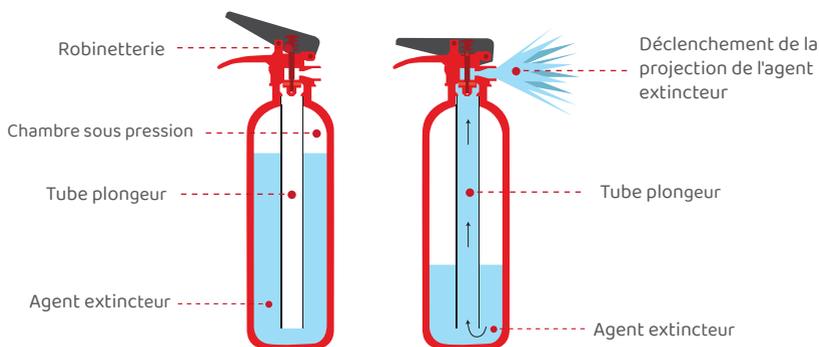
Extincteur à pression auxiliaire

La mise en pression est obtenue au moment de l'utilisation par la libération du gaz comprimé contenu dans la cartouche, située dans le corps de l'appareil, qu'il faut ouvrir par percussion. Ce type d'extincteur n'étant pas constamment sous pression, une partie des problèmes liés à des fuites éventuelles est évitée.



Extincteur à pression permanente

Un extincteur à pression permanente contient un corps contenant un agent d'extinction (eau, poudre, mousse etc.), perpétuellement sous pression avec de l'azote (parfois avec de l'hélium). Lorsque l'extincteur est « activé » en pressant sur la poignée, la valve à l'intérieur libère la pression et propulse l'agent d'extinction à travers le tuyau et la soufflette.



LES TYPES DE FEU ET NOS DIFFÉRENTES GAMMES

TYPE DE FEU	COMBUSTIBLES	Désignation DU FEU
Feux de classe 	Bois, Tissus, Papiers, Plastiques, Cartons...	Feux produits par des matières solides ou feux braisants, combustion lente sans flamme ou rapide avec des flammes vives.
Feux de classe 	Hydrocarbures, Solvants, l'Essence, Alcools, Graisses, Huiles, Peintures...	Feux de liquides ou de solides liquéfiables. D'une façon générale : ce qui brûle sans faire de braise. Les feux d'origine électriques peuvent être classés dans cette catégorie.
Feux de classe 	Butane, Propane, l'Acétylène, Gaz naturel, Gaz manufacturé	Feux de gaz inflammables. Ne jamais tenter d'éteindre un feu de gaz sans pouvoir en couper l'alimentation.
Feux de classe 	Poudre d'aluminium, Phosphore, Poudre de magnésium, Sodium, Titane...	Feux de métaux. Particulièrement dangereux puisqu'au contact de l'eau ils dégagent de l'hydrogène entraînant un haut risque d'explosion. Leur extinction est donc réservée de manière générale aux spécialistes.
Feux de classe 	Utilisation d'un auxiliaire de cuisson en lien avec de l'huile végétale ou animale	Feux liés aux auxiliaires de cuisson. Elle présente un risque d'explosion par vaporisation.
Feux électriques (ancienne classe E) 	En lien avec l'utilisation d'un équipement électrique	Les équipements sous tension en flammes représentent un risque particulier puisqu'ils impliquent le risque d'électrocution pour l'intervenant. Il doit être nécessairement qualifié.
Feux de batteries Lithium-Ion 	Batteries Lithium-Ion	Feux des batteries et accumulateurs Lithium-Ion. Les moyens d'extinctions classiques sont inefficaces. Emballement thermique, Propagation aux autres cellules et génération d'oxygène doivent être simultanément combattus.



Extincteur portatif
Gamme EUROTOP
Pression Auxiliaire
Poudre ABC
6kg/9kg équipé



Extincteur portatif
Gamme EUROTECH
Pression Auxiliaire
Eau Pulvérisée avec
Additif (EPA) 6L/9L



Extincteur portatif
Gamme écologique
Pression Auxiliaire
EPA Écologique
6L/9L EPA équipé



Extincteur portatif
Gamme PERFEX
Pression Permanente
EPA
6L/9L EPA



Extincteur portatif
Gamme Lith-Ex
Pression Permanente
Eau avec Vermiculite
(AVD) 6L/9L



Extincteur portatif
Gamme EXPER
Pression Permanente
EPA
6L/9L EPA



Extincteurs sur Roues
Gamme NGH50
Pression Auxiliaire
Poudre ABC - BC
50kg



Extincteurs sur Roues
Gamme DXC T
Pression Permanente
CO₂
10/20/30/50kg



Extincteur portatif
Gamme EUROFEU
Pression Permanente
CO₂
2 et 5kg Alu Court



Extincteur portatif
Gamme STARK
Pression Auxiliaire
EPA
6L/9L

Nos principales certifications

USINE



PRODUITS



PARCOURS D'UNE COMMANDE

eurofeu
SAS

UNE ÉQUIPE :



Capable de vous accompagner dans votre Protection Incendie.

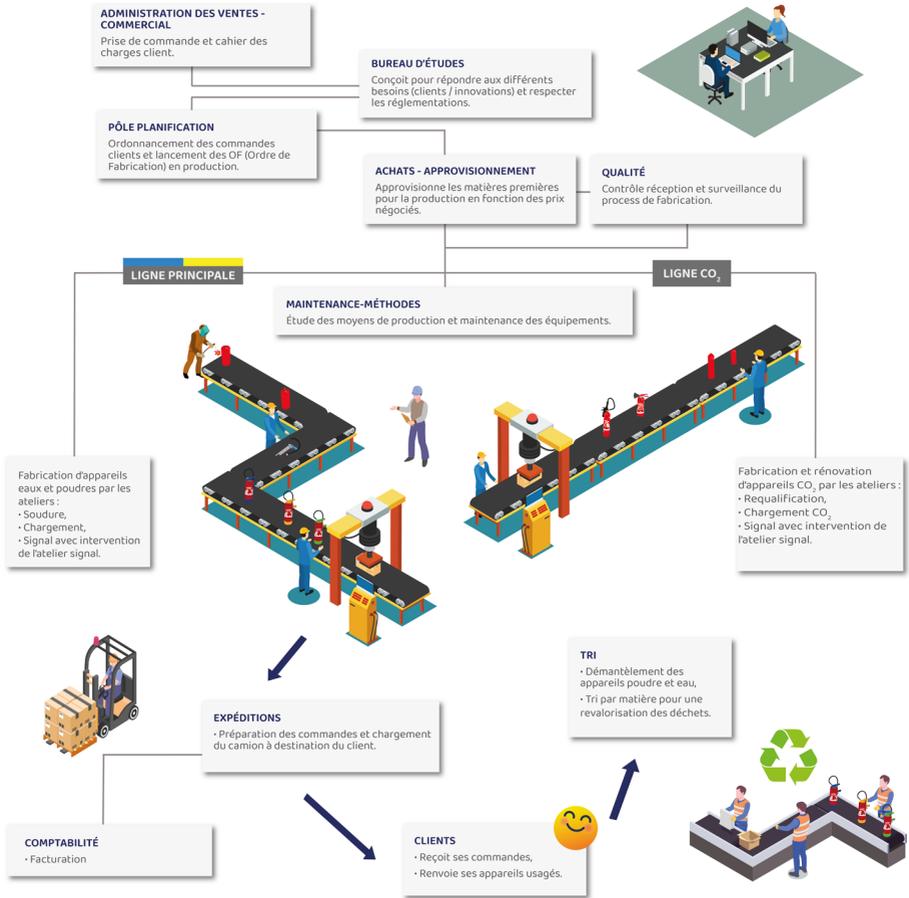


Décidée à concevoir des organes de sécurité toujours plus performants.



Engagée dans la protection de l'homme et de l'environnement.

PARCOURS D'UNE COMMANDE CHEZ EUROFEU SAS



NOS ATTENTES OPERATIONNELLES POUR NOS CLIENTS



QUALITÉ :

- Respecter les nomenclatures définies dans l'ordre de fabrication (OF).
- Respecter les instructions au poste et les consignes de sécurité.
- Compléter les attestations de contrôle (peuvent être demandées par le client).
- Dans tous les cas, Alerter en cas de doute.



QUANTITÉ :

- Faire des départs en quantité complète sur les produits stockés sur le site de Senonches.



DÉLAIS :

- Expédier nos produits fabriqués environ 7 jours après la saisie de commandes.

FOCUS : LA PRODUCTION «JUSTE À TEMPS»

LES CONCEPTS :

- ☞ Produire seulement ce dont on a besoin, quand on en a besoin.

L'OBJECTIF :

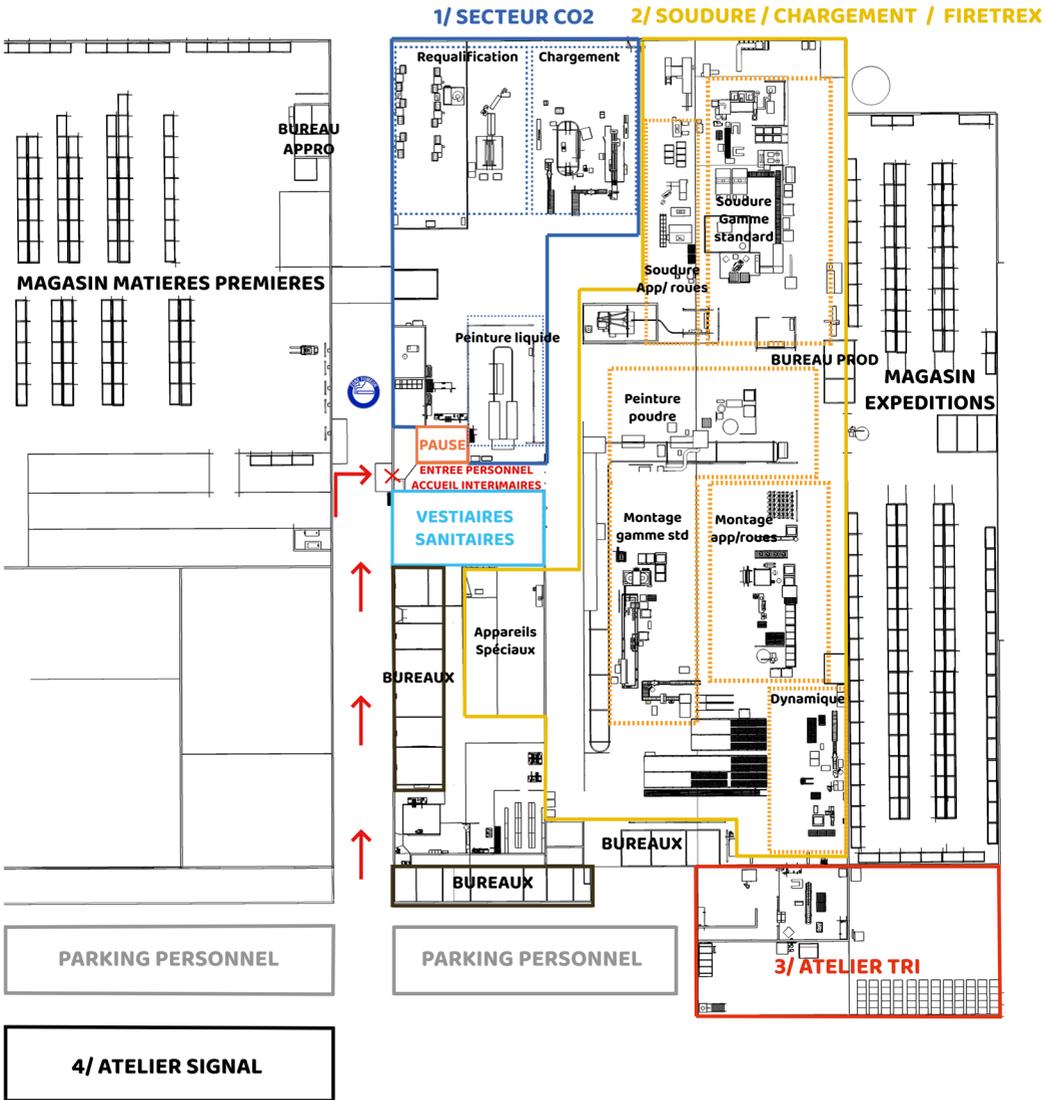
- ☞ Améliorer la compétitivité et réduire les coûts.

L'ensemble des équipes commerciales et industrielles d'Eurofeu SAS utilise depuis la création du pôle Planification le système de production « juste à temps », qui répond à une production à la commande.





LE PLAN DE L'USINE





VOTRE ARRIVÉE CHEZ EUROFEU



Vous pouvez vous garer sur le parking, situé en hauteur, après avoir passé le portail EUROFEU.



La porte accueillant le personnel de production et intérimaire se trouve entre les 2 bâtiments, proches des espaces de pauses délimités par des bancs sous couvert. cf : plan de l'usine



Intérimaires : Le nom d'un titulaire vous sera transmis par votre ETT, il vous retrouvera au point d'accueil intérimaire. Ce titulaire vous accompagnera sur votre prise de poste et vous remettra les EPI nécessaires. Les chaussures de sécurité sont à la charge de l'agence intérim.



Pour vous déplacer dans l'usine, vous devez emprunter le chemin piéton indiqué au sol



Pour les contrats fixes : une carte de pointage vous sera remise, cette carte est nominative et ne doit en aucun cas être perdue ou prêtée. Vous devrez la passer devant l'appareil à chaque entrée et sortie de l'usine.



Absence/ Retard/ Alés

Vous devez prévenir dans les plus brefs délais un responsable :

Les numéros utiles :

Cheffe d'Atelier secteur 1 : FAVE Peggy : 06.10.60.82.29

Chef d'Atelier secteur 2 : DA CRUZ ALVES Bruno : 06.26.38.02.01

Chef d'Atelier secteur 3 : HEUGAS Emmanuelle : 06.20.64.12.24

Chef d'Atelier secteur 4 : JAHANDIER Jérémy : 06.15.74.17.81

Les horaires

Les horaires de référence étant les suivants :

Les horaires (en 3x8, ou nuit, ou journée) varient selon les postes.

Les horaires sont définis par le responsable du service d'affectation avec les différentes possibilités évoquées plus haut.

Vous disposez d'une salle de pause avec des distributeurs de boissons et snacks. Vous pourrez profiter d'un espace extérieur aménagé avec des bancs. Les fumeurs auront la possibilité de se retrouver dans cet espace avec des cendriers prévus à cet effet.

Seuls ces lieux sont autorisés pour prendre les pauses.

Pour le déjeuner, une salle de restauration est disponible sur le site, avec des micro-ondes à votre disposition.

Le temps de pause

Le temps de pause est de 2 x 15min pour tous.

N.B : EUROFEU SAS dépend de la Convention Collective des Industries métallurgiques d'Eure et Loir. N° brochure : 3109-20. IDCC : 984

Pour les personnes intégrant un service administratif, vous trouverez de nombreuses informations pratiques sur notre portail EUROFEU en ligne :

http://hortensia/_layouts/15/start.aspx#/SitePages/Accueil.aspx



Rappel règlement intérieur

« Tout membre du personnel est tenu d'une façon générale, de conserver en bon état tout le matériel qui lui est confié en vue de l'exécution de son travail et notamment les machines, les outils, les véhicules. »

« Il est strictement interdit de fumer/vapoter dans les locaux affectés à un usage collectif »

« Les actes de nature à troubler le bon ordre et la discipline seront sanctionnés. »

« Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse, sous l'emprise de la drogue ou de médicaments psychotropes. »

Retrouvez le règlement intérieur disponible sous le portail eurofeu -> répertoire RH
-> Eurofeu SAS



INFORMATIONS PRATIQUES

GESTION DES ABSENCES SOUS KELIO

La gestion des absences est dématérialisée via un outil informatisé de gestion des temps «KELIO». Vous bénéficiez d'un espace personnel qui vous permettra de saisir vos demandes d'absences via Internet.

Pour effectuer votre première connexion à Kélio vous recevrez ce courriel afin de créer votre mot de passe personnel en cliquant sur le lien « saisir un nouveau mot de passe ».

Retrouvez sur le «portail du Groupe Eurofeu» le mode d'emploi détaillé du logiciel Kélio pour gérer vos modalités d'absences (Demandes d'absence, soldes, ...)



Les absences :

- Le congé « MODUL » concerne uniquement les salariés itinérants horaires qui peuvent prendre des congés de modulation au-delà des 1607H (exemple : formateurs, désenfumage...).
- Les demandes d'absences conventionnelles ou légales pour évènements familiaux sont validées sur présentation d'un justificatif.
Nota : Le congé paternité doit être demandé par courrier adressé aux ressources humaines, au moins un mois avant le premier jour de la prise de congé.

En ce qui concerne les arrêts maladie ou les accidents du travail, il est impératif que vous appeliez sans délai votre responsable hiérarchique, qui saisira l'absence sur votre planning.

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le Comité Social et Economique (CSE) est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise.

CSE
COMITÉ SOCIAL ET
ÉCONOMIQUE



Participe à la vie et aux décisions importantes de l'entreprise

1 réunion tous les mois dont 4 consacrées tout ou partie à la santé, la sécurité et les conditions de travail

Contribue à la protection de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des salariés

Représente les intérêts du personnel

Représente les réclamations individuelles et collectives des salariés

VOTE

Election tous les 4 ans
Vote à bulletin secret
Pour voter : avoir au moins 16 ans et 3 mois d'ancienneté
Pour se présenter : avoir au moins 18 ans et travailler minimum 1 an dans l'entreprise

Nos élus :

Comité Social et Economique SAS	
Collège 1 « Ouvriers, Admin, Techniciens et Agents de Maîtrise »	
Titulaire	Suppléant
Catherine THURET	Carence
Yolaine SOUEF	Carence
Carence	Carence
Carence	Carence
Aquilino LEROY	Carence
Collège 2 : « VRP »	
Titulaire	Suppléant
Didier LORNE	Carence



INFORMATIONS PRATIQUES

LA DEMANDE D'ACOMPTE

L'acompte est une part du salaire mensuel versée au salarié par anticipation.

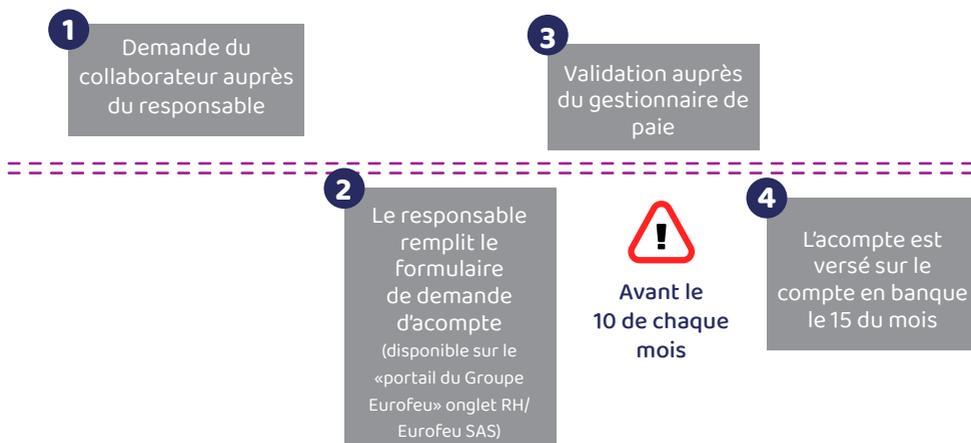
Le montant ne peut être supérieur à 50 % du salaire.

Il est versé sur les comptes bancaires par virement au 15 du mois.

Comment dois je faire ma demande d'acompte ?

Il faut vous adresser à votre responsable, avant le 10 de chaque mois.

Ce dernier remplira le document de demande d'acompte et le transmettra à votre gestionnaire de paie.



Un seul virement d'acompte peut être effectué sur un mois.

INFORMATIONS PRATIQUES

BULLETIN DE PAIE

Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié Gain	Retenue	Part employeur	Date	Hires trav.	Congés payés	Autres absences
Forfait annuel en jours				4000,00			01/03/23			
Commissions				100,00			02/03/23			
Prime d'Objectif sur CA				150,00			03/03/23			
Avantage en nature voiture				100,95			04/03/23			
Absence congés payés (irs)	1,00	192,00		237,19	192,00		05/03/23			
Indemnité de congés payés(irs)							06/03/23			
TOTAL BRUT				4396,14			07/03/23			
SANTÉ							08/03/23			
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		4396,14			0,00	571,50	09/03/23			
Complémentaire Santé		3666,00	2,365		86,70	86,70	10/03/23			
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3666,00	0,596		21,48	43,04	11/03/23			
		730,14	0,936		6,83	13,66	12/03/23			
		4396,14			0,00	27,26	13/03/23			
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES							14/03/23			
RETRAITE							15/03/23			
Sécurité Sociale plafonnée		3666,00	6,900		252,95	319,44	16/03/23			
Sécurité Sociale déplafonnée		4396,14	0,400		17,58	83,53	16/03/23			
Complémentaire Tranche 1		3666,00	4,010		147,01	220,33	17/03/23			
Complémentaire Tranche 2		730,14	9,720		70,97	106,38	18/03/23			
Contribution d'Equilibre Technique		4396,14	0,140		6,15	9,23	19/03/23			
FAMILLE							20/03/23			
ASSURANCE CHOMAGE							21/03/23		1,00	
Chômage		4396,14			0,00	184,63	22/03/23			
APEC		4396,14	0,024		1,06	1,56	23/03/23			
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR							23/03/23			
		4396,14			0,00	235,01	24/03/23			
		143,42			0,00	11,47	24/03/23			
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		4462,63	6,800		303,48	0,00	25/03/23			
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		4462,63	2,900		129,42	0,00	26/03/23			
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					1043,61	2138,58	28/03/23			
Participation Véhicule						198,61	29/03/23			
** Total frais **				15,24		100,95	30/03/23			
Avantages en nature							31/03/23			

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				3068,21		
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie				62,62		
Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant	Cumul annuel		
Montant net imposable			3567,52	17703,60		
Impôt sur le revenu prélevé à la source	3567,52	1,70	60,65	300,97		
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00		
NET PAYE EN EUROS AU SALAIRE				3007,56		
TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR				6534,72		
Cumulés	Salaires brut	Ch. salariales	Ch. patronales	Av. en nature	Plafond	Allègement des cotisations employeur
Période	4396,14	1043,61	2138,58	100,95	3666,00	
Année	21729,23	4918,56	10443,29	302,85	10996,00	0,00
Compteurs		Pri	Restant	Acquis	Dates de congés	
Congés manuels		1,00		2,08	Du	21/03/23
Congés cumulés		7,00	1,00	20,83	Du	Au
Congés d'ancienneté		0,00	0,00	0,00	Du	Au

1. Absences et Indemnités pour congés payés :

Il s'agit de la valorisation des congés payés.

2. Calendrier du mois

3. Compteur de congés :

Nombre de jours de congés payés pris, restants et acquis durant l'année.

Congés acquis : Ces jours peuvent être pris durant la période normale de prise de congés.

(1er Juin au 31 Mai.)

Congés restants : Ce sont les jours de congés cumulés qu'il vous reste à disposition.

4. Cotisations obligatoires prélevées sur votre salaire brut

5. Prélèvement à la source

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.
Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

© Sage

MY PEOPLE DOC : VOTRE COFFRE-FORT NUMÉRIQUE

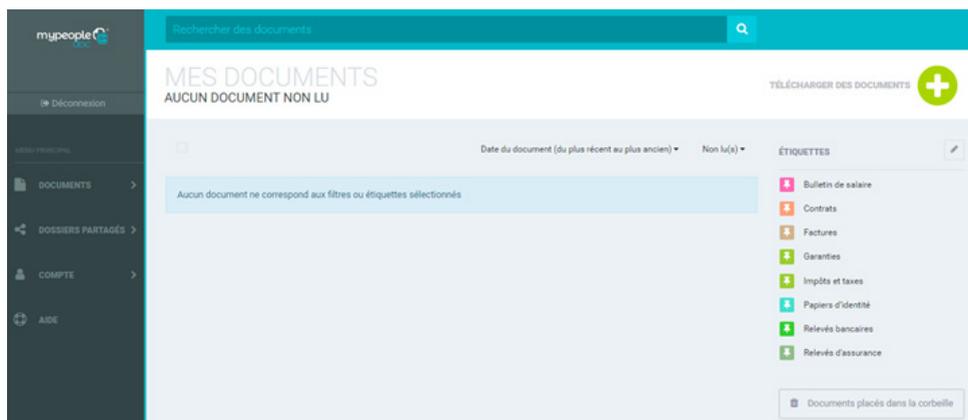
Dans le cadre du projet d'entreprise de digitaliser nos process, le groupe EUROFEU a décidé de mettre en place la dématérialisation des bulletins de paie.

Chaque collaborateur sera doté de son propre coffre-fort numérique, permettant d'accéder à ses bulletins de paie numérisés, et dont la durée de vie est de 50 ans à compter de son activation.

Vous pourrez également y ajouter des documents personnels supplémentaires (tels que votre contrat de travail, votre carte d'identité, votre permis de conduire...) à hauteur de 10 GO.

Vous aurez la possibilité de refuser la dématérialisation du bulletin de paie et l'ouverture du coffre-fort électronique. Dans ce cas, nous vous invitons à cocher « non » à la question « Confirmez-vous votre adhésion à la dématérialisation de vos bulletins de paies ? » sur le questionnaire confidentiel joint à votre contrat de travail. Sans retour de votre part, nous considérerons votre adhésion tacite à la dématérialisation. Nous vous alertons sur le fait que cette décision est irrévocable. Les collaborateurs ayant refusé la dématérialisation recevront leur bulletin papier à leur domicile. Vous recevrez automatiquement un courriel d'activation dans votre boîte mail personnelle. Il vous suffira de cliquer sur le lien et d'activer votre compte MyPeopleDoc dans un délai d'un mois. Vos bulletins de salaire seront déposés dans votre coffre-fort. Vous recevrez une information par mail, indiquant qu'un nouveau document est disponible.

Nous vous rappelons que ce coffre-fort est personnel et sécurisé. Il appartient au collaborateur, et l'employeur ne peut pas accéder.



QUE FAIRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL ?



1. Je préviens immédiatement mon employeur

2. J'envoie ma déclaration d'arrêt de travail à :

- l'assurance maladie,
- mon employeur.

Sous/
48h

3. Mon employeur envoie un signalement d'arrêt de travail (ex : attestation de salaire).

4. L'assurance maladie me verse les indemnités journalières et délivre le décompte d'IJSS*.

5. J'envoie une copie du décompte d'IJSS reçu de la CPAM à mon employeur.

6. Mon employeur me verse des indemnités journalières complémentaires.
(conformément aux dispositions prévues par la convention collective.)



*Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Le compte personnel de formation (CPF) est un droit à la formation continue qui permet à toute personne de suivre, à son initiative, une action de formation.



Lorsque vous travaillez, vous cumulez des droits au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) qui sont reportés automatiquement dans votre compte activité. Vous pouvez utiliser ces droits CPF et ainsi mener à bien votre projet professionnel.

Comment est alimenté mon compte formation ?

Je suis salarié(e) à temps plein ou temps partiel (mi-temps et au-delà)



500 € /an
Plafonné à 5000 €

Je suis salarié(e) peu qualifié*ou reconnu travailleur handicapé



800 € /an
Plafonné à 8000 €

*(Niveau de qualification inférieur à V)

Comment créer mon compte ?

Sur le site moncompteactivite.gouv.fr, vous pouvez notamment consulter :

- L'ensemble de vos dossiers de formation ;
- Vos heures CPF et ainsi que l'historique de votre compte ;
- Des formations adaptées à votre statut et à vos attentes ;
- Des informations détaillées sur les démarches à entreprendre.



mon
CompteFormation
gouv.fr

Site officiel du compte personnel de formation

J'adresse un mail à «rhformation@eurofeu.fr» afin d'évoquer mon projet avec l'assistant(e) Formation.

LA POLITIQUE HANDICAP

LA POLITIQUE HANDICAP

Un salarié sur deux sera concerné par une situation de handicap au cours de son parcours professionnel. Le Groupe EUROFEU œuvre au quotidien à déployer une politique Ressources Humaines inclusive. Mais c'est votre engagement qui nous permettra, ensemble, d'être efficaces.



NOS ACTIONS

INFORMER

- Présenter l'engagement du Groupe et les droits des collaborateurs en matière de handicap.
- Renseigner les collaborateurs sur les principaux acteurs internes et externes du handicap.

SENSIBILISER

- Agir sur les mentalités et briser les stéréotypes sur le handicap.
- Déployer les campagnes de communication sur le handicap.

ACCOMPAGNER

- Guider les salariés RQTH dans leurs démarches et les suivre de manière individualisée.
- Veiller au maintien dans l'emploi des travailleurs RQTH*.

IMPLIQUER

- Identifier les leviers de transformation à mettre en œuvre pour améliorer la situation.
- Participer activement au recrutement inclusif.

LA POLITIQUE HANDICAP

DISPOSITIF RQTH - POUR QUI ?

REFERENT HANDICAP : Adrien MORIZET
Tél : 02 37 53 57 13
amorizet@eurofeu.fr

Le dispositif de Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) s'adresse à toute personne présentant des difficultés à exercer certains types d'activités professionnelles en raison de problèmes de santé (lombalgie, acouphènes, dépression, sclérose en plaque, surdit , d ficiency visuelle...).

BENEFICIER DE LA RQTH EN 3 ETAPES

1

T l changez le formulaire Cerfa sur le site de la MDPH ou MDA de votre d partement de r sidence et contactez le d partement Ressources Humaines pour vous faire accompagner.

2

Prenez RDV avec la m decine du travail ou votre m decin traitant afin de remplir le Cerfa m dical. Compl ter la partie administrative vous concernant.

3

D poser votre dossier   la MDPH ou MDA de votre d partement et attendez la r ponse.

LES AVANTAGES DE LA RQTH CHEZ EUROFEU

Une aide financi re d'accompagnement au montage du dossier (500    la 1 re demande et de 250  lors du renouvellement)

Un accompagnement humain



Une majoration de votre compte personnel de formation   800  au lieu de 500 

Absences r mun r es pour la primo demande ou le renouvellement : 1jr par an*; et 2 jrs par an pour vos RDV m dicaux*

Am nagement du poste ou du temps de travail (si besoin av r )

*Pouvant  tre pris par 1/2 journ e.

mdph Maison d partementale des personnes handicap es



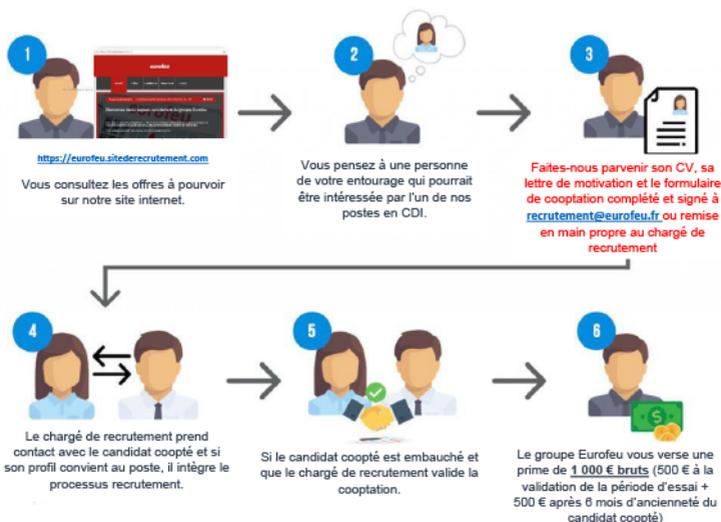
PROGRAMME COOPTATION

PROGRAMME COOPTATION

Vous êtes nos meilleurs ambassadeurs !

Programme Cooptation

A chaque recrutement, gagnez de l'argent !



A vos marques... COOPTEZ !

Recommandez votre réseau

⚠ Les Responsables ne peuvent pas prétendre à la prime de cooptation pour les collaborateurs de leurs équipes (placés sous leur responsabilité directe et indirecte, hiérarchique et fonctionnel)

Votre Département des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour toute question complémentaire

RH@eurofeu.fr



Retrouvez le formulaire de cooptation et le règlement sur le « portail du groupe Eurofeu » dans l'onglet RH + Cooptation.

AIDE AU LOGEMENT

Quelque soit votre besoin en terme d'aide logement, vous pouvez vous informer sur le site : <https://www.actionlogement.fr/>

ActionLogement 



LOUER

Garanties, aides financières, locations sociales, intermédiaires et privées, logements temporaires, résidences sociales et colocations...



BOUGER

Accompagnement sur mesure, recherche de logements, aides financières, logements temporaires



ACHETER

Prêt à l'acquisition, conseil financier, offre de biens à l'achat, neufs ou anciens...



SURMONTER DES DIFFICULTÉS

Conseil et diagnostic personnel et confidentiel, aides financières...



FAIRE DES TRAVAUX

Amélioration de la résidence principale, amélioration de la performance énergétique, adaptation de logement aux personnes handicapées...

 02.37.18.56.51

 6 Avenue Nicolas Conté 28000 CHARTRES

 www.actionlogement.fr



AVANTAGES SOCIAUX

MUTUELLE ET PRÉVOYANCE

Lorsque vous arrivez au sein de l'entreprise, quelques jours après, vous allez recevoir un mail pour vous affilier à votre mutuelle et prévoyance. Par la suite, vous pourrez télécharger votre carte.



Non cadre

The screenshot shows the noveo care website interface. At the top, there is a navigation bar with links: "Qui sommes-nous", "Notre expertise", "Nous rejoindre", and "Connexion". The main heading reads "Le Groupe GFP devient NoveoCare". Below this, a sub-heading states: "Après plus de 30 ans d'existence, le Groupe GFP Gestion marque son engagement dans une transformation profonde pour réinventer son métier de la gestion des contrats d'assurance santé et prévoyance et mieux se dévouer à l'accompagnement de ses partenaires et des assurés." There are two main buttons: "Espace personnel" (for users with an account) and "Espace entreprise" (for employers or intermediaries). A "Contactez nous" button is also visible on the right side.



Cadre

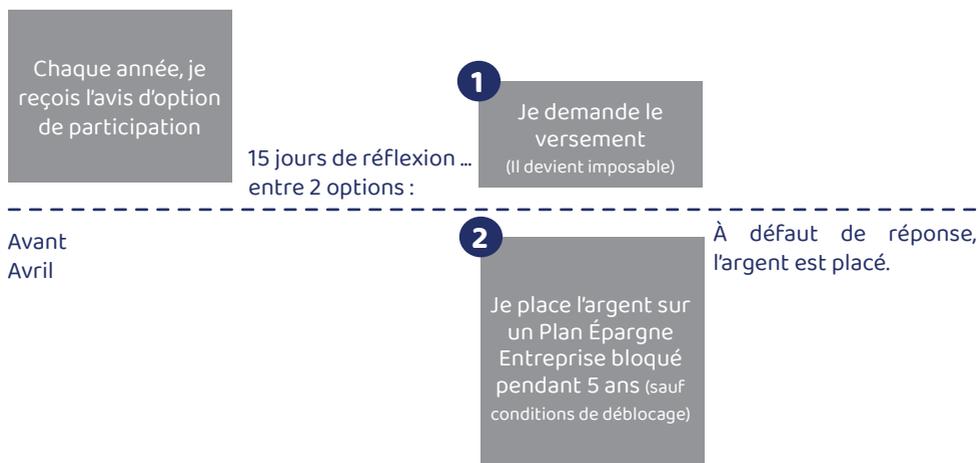
The screenshot shows the CGRM website interface. The navigation bar includes: "Vous êtes ?", "Qui sommes nous ?", "Nous rejoindre", "Nous contacter", "Actualités", and "Connexion". The main heading is "CGRM L'efficacité connectée". Below it, the text reads: "Un spécialiste des complémentaires santé et de la prévoyance". A detailed paragraph follows: "Depuis plus de 35 ans, CGRM est reconnu comme l'un des centres de Gestion les plus performants du marché de l'assurance. Nos équipes effectuent l'ensemble des actes de gestion: adhésion, prestations, comptabilité, Tiers Payant, pour le compte de courtiers, d'entreprises, de compagnies d'assurances, professionnels de santé, institutions de prévoyance et mutuelles." The background features a woman meditating.



En cas de soucis, n'hésitez pas à contacter le gestionnaire de paie en charge de votre dossier.

PARTICIPATION

La participation est un dispositif de redistribution d'une partie des bénéfices de l'entreprise au profit des salariés. Il est applicable à partir de 3 mois d'ancienneté sur l'exercice N-1.



Les sommes reçues sont soumises aux contributions sociales.

Les sommes bloquées pendant 5 ans sont exonérées d'impôt sur le revenu.

En cas de versement immédiat des droits, le montant débloqué est soumis à l'impôt sur le revenu.

Quelles sont les conditions de déblocage anticipé de mon Plan d'Épargne Entreprise ?

- Mariage ou conclusion d'un pacs.
- Naissance ou adoption d'un 3^{ème} enfant.
- Divorce, séparation, dissolution d'un Pacs, avec la garde d'au moins un enfant.
- Invalidité (salarié, son conjoint ou partenaire de Pacs, ses enfants).
- Décès (salarié, son conjoint ou partenaire de Pacs).
- Rupture du contrat de travail.
- Surendettement.



AccessLearning, qu'est-ce que c'est ?

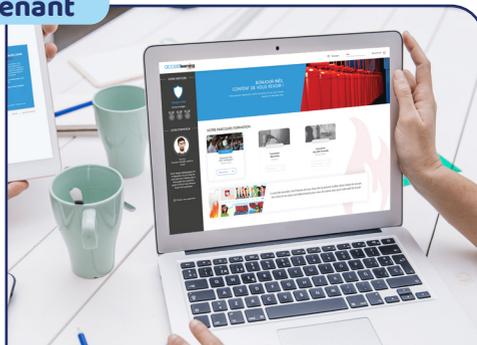
C'est la plateforme e-learning de formation développée par le groupe Eurofeu. Conçue dans une volonté d'améliorer le parcours de formation et l'expérience utilisateur de chacun, elle est un outil indispensable dans les parcours d'intégration des collaborateurs.

Comment fonctionne-t-elle ?

Sur le lien : <https://portail.accesslearning.fr/connexion> pour saisir son identifiant et mot de passe (avec fonction mot de passe oublié). AccessLearning est accessible depuis n'importe quel navigateur internet et sur tous supports (téléphone, tablette, ordinateur).

Apprenant

Je peux réaliser ma session de formation à mon rythme, dans le temps défini. Après l'évaluation finale, je sais si j'ai validé ma formation, si non, je peux revoir les modules que je souhaite. Je reçois mes identifiants par mon manager ou directement par mail si j'ai une boîte mail professionnelle.



- Vous pouvez accéder à la formation autant de fois que vous le souhaitez dans le temps imparti.
- Votre formation théorique est découpée en modules. Pour passer au module suivant, il faut avoir terminé celui en cours.
- Vous aurez des évaluations en cours de formation et une évaluation finale.



RÈGLES APPLICABLES

CONVENTION COLLECTIVE

La convention collective complète les règles du droit du travail, et définit les conditions d'emploi et de travail applicables à la branche professionnelle.

Quelle est ma convention collective ?

L'activité d'Eurofeu SAS est la fabrication de matériel incendie. AER est rattachée à Eurofeu SAS.

La convention applicable est celle de la métallurgie et ingénieurs et cadres.



A quoi ça sert ?

Elle définit toutes les spécificités inhérentes au travail.

Où la trouver ?

Retrouvez ces documents sur le « portail du groupe Eurofeu » dans l'onglet RH/AER Holding.



VISITE MÉDICALE : COMMENT PROCÉDER ?



Le salarié doit bénéficier d'un suivi médical dans le cadre de son contrat de travail.

Je reçois une convocation avec la date, l'heure et le lieu de ma visite.

Si je ne peux pas me rendre à ma visite, je dois impérativement :

- prévenir l'organisme médical au moins 48h à l'avance,
- changer la date.



Attention : la visite médicale est à caractère obligatoire.

Pour qui ?

Tous les salariés
quelque soit le
contrat de travail

Quand ?

- Embauche,
- Visites périodiques
(en fonction du
poste),
- Reprise suite à un
arrêt > à 60 jours.

Pourquoi ?

Vérifier l'aptitude
médicale du
collaborateur à
assumer son poste de
travail

SIÈGE SOCIAL ET SITE INDUSTRIEL
12 rue Albert REMY 28250 SENONCHES
Tel : 02 37 53 58 00

Version Avril 2023

euofeu.fr



#partageonslaflamme